

A.A.P.P.M.A de Ligny sur Canche

JOURS DE PÊCHE : Ouverture le 09 mars 2024 à 7h. Fermeture le 15 septembre 2024.

Pêche autorisée tous les jours sur tout le territoire de pêche.

REPOISSONNEMENTS PRÉVUS : le samedi matin

Site de Pêche
LES AMIS DE LA GALLE
LIGNY - S/CANCHE
Arrêté n° 2024/03

Dates :

Pêche autorisée à partir de 9h les jours de repoissonnement.

- RÉGLEMENT 2024 -

LE PORT DE LUNETTES DE PÊCHE POLARISANTES EST INTERDIT

PÊCHE À LA CUILLÈRE et/ou RAPALA : STRICTEMENT INTERDITE

PÊCHE À L'ANGUILLE : La pêche des anguilles jaunes est autorisée :

- du 2^{ème} samedi de mars (soit le 09 mars 2024) au 14 juillet en 1^{ère} catégorie.

☞ Pour rappel, la pêche des anguilles de moins de 12 cm et des anguilles argentées est interdite.

☞ La pêche de l'anguille est interdite la nuit.

☞ Le port et la tenue du carnet de capture d'anguille(s) reste obligatoire.

Contrairement aux années précédentes, l'arrêté de pêche de l'Anguille européenne est permanent et non plus établi pour une seule saison de pêche.

Celui-ci est consultable sur le site www.peche62.fr, rubrique réglementation spécifique par espèce.

PÊCHE À LA MOUCHE : autorisée tous les jours à partir du 1^{er} mai.

Rappel : La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE :

TAILLE MINIMALE : Truite Fario : 30 centimètres / Truite Arc-en-ciel : 25 centimètres.

Une truite ne faisant pas la taille autorisée doit être remise à l'eau.

Si la truite a avalé l'hameçon, coupez le fil au raz de sa gueule.

APPATS INTERDITS : Asticots, Œufs de saumon, Chabots.

PRISES JOURNALIÈRES : Limitées à 6 truites.

La carte donne droit à la pêche à UNE ligne dans les cours d'eau du DOMAINE PUBLIC et aux étangs de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.



Merci de respecter les rives, des poubelles sont à disposition !!!

Pour une bonne entente et convivialité, merci de respecter ces quelques règles. Bonne pêche !!!